

### quelques conseils à l'usage du médecin traitant pour remplir le protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale articles 71- 4 et 71- 4-1 du Règlement Intérieur des Caisses Primaires

Cet imprimé est à remplir si votre patient est atteint d'une affection de longue durée qui nécessite des soins continus et/ou un arrêt de travail d'une durée prévisible de six mois ou plus. Cette demande ne doit être adressée **qu'en accord avec votre patient.** 

L'ensemble des 4 volets est à adresser au service médical.

- Les deux premiers volets comportent les éléments médicaux du protocole.
- Lorsqu'il y a accord entre le médecin conseil et vous-même, vous devez remettre à votre **patient** le **volet 3** destiné à son information et à son usage. Ce volet peut être complété par toute information portant sur le diagnostic que vous jugeriez nécessaire d'apporter à votre patient. Il doit être signé par ce dernier.
- Le **volet 4** permet le versement de votre rémunération dans les situations prévues au "D" de ce volet.

#### comment remplir les volets médicaux

L'avis du service médical est rendu en fonction des éléments médicaux figurant sur ce formulaire. C'est pourquoi le **diagnostic précis**, confirmé par les **arguments cliniques détaillés** et par les **résultats des examens complémentaires** nécessaires, doit y figurer ainsi que les actes et prestations concernant la maladie. Il convient donc de décrire de façon détaillée le **projet thérapeutique** et le **suivi** que vous envisagez pour votre patient.

Si le médecin conseil valide vos propositions, il donne son accord en signant le protocole.

Si le médecin conseil est en désaccord sur tout ou partie de vos propositions ou si des informations supplémentaires sont nécessaires, il vous renvoie le protocole accompagné d'une fiche complémentaire sur laquelle il note ses observations. Cette fiche complémentaire peut également servir de support à un référentiel médical. Le protocole ainsi que la fiche complémentaire devront être renvoyés au service du contrôle médical le plus rapidement possible afin de permettre à celui-ci d'émettre un avis dans les délais impartis.

#### l'exonération du ticket modérateur

Votre patient peut bénéficier de l'exonération du ticket modérateur s'il est reconnu atteint :

- d'une des affections, comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, inscrites sur la liste figurant à l'article D. 322-1 du Code de la sécurité sociale (liste des ALD 30) et répondant aux critères médicaux définis aux annexes de cet article,
- d'une affection non inscrite sur cette même liste, mais comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse (ALD hors liste),
- de plusieurs affections caractérisées entraînant un état pathologique invalidant pour lequel des soins continus d'une durée prévisible supérieure à six mois sont nécessaires (polypathologie invalidante).

Pour ces situations, le protocole, **périodiquement révisable**, notamment en fonction de l'état de santé du patient et des avancées thérapeutiques, doit définir en outre, compte tenu des recommandations établies par la Haute Autorité de santé, les actes et les prestations nécessités par le traitement de l'affection et pour lesquels la participation financière de l'assuré peut être limitée ou supprimée.

L'exonération du ticket modérateur est également possible (dans ces trois cas, la case "autre" doit être cochée) pour :

- les enfants atteints de surdité (article L. 322-3-6°),
- le diagnostic et le traitement de la stérilité (article L. 322-3-12°),
- les soins aux mineurs victimes de sévices sexuels (article L. 322-3-15°).

Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket modérateur les éléments cochés par le médecin conseil.

#### les affections de longue durée non exonérantes article L. 324-1

Il s'agit des affections de longue durée, autres que celles définies ci-dessus, qui nécessitent des soins continus et/ou un arrêt de travail d'une durée prévisible de six mois ou plus.



## notice à destination du patient pour l'usage du protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale articles 71- 4 et 71- 4-1 du Règlement Intérieur des Caisses Primaires

#### votre information et celle des médecins que vous consultez

Vous êtes atteint(e) d'une affection de longue durée ou votre état nécessite une interruption de travail ou des soins continus supérieurs à six mois. Votre médecin traitant vous a remis cet imprimé pour vous informer sur les conditions de prise en en charge de votre maladie et vous permettre de le présenter aux médecins que vous êtes amené(e) à consulter.

Cet imprimé précise, pour ces situations, le **traitement que vous devez suivre**, les **examens complémentaires** ainsi que le **suivi** envisagé par votre médecin.

#### quelques informations concernant les affections de longue durée

En cas d'affection de longue durée et en cas d'interruption de travail ou de soins continus supérieurs à six mois, votre organisme d'assurance maladie doit procéder **périodiquement** à un examen de votre état de santé. Cet examen est réalisé conjointement par votre médecin traitant et le médecin conseil en vue de déterminer le traitement et le suivi les plus appropriés. Il donne lieu à l'établissement d'un protocole de soins.

Pour continuer à bénéficier des prestations vous devez :

- suivre les traitements et les mesures de toute nature prescrits d'un commun accord par votre médecin traitant et le médecin conseil,
- vous soumettre aux visites médicales et différents contrôles organisés par votre organisme d'assurance maladie,
- vous abstenir de toute activité non autorisée,
- accomplir les exercices ou travaux prescrits en vue de favoriser votre rééducation ou votre reclassement professionnels.

En contrepartie, certaines prestations plus favorables que celles qui sont versées habituellement, peuvent vous être attribuées.

#### quelques informations concernant les affections de longue durée exonérantes

Vous avez été reconnu(e) atteint(e) d'une affection de longue durée exonérante. Pour bénéficier de la prise en charge du ticket modérateur, vous devez présenter le protocole de soins à chaque médecin que vous consultez. Le médecin doit attester qu'il en a pris connaissance et que ses prescriptions figurant sur l'ordonnance prévue à l'article R.161-45 (ordonnance bizone) sont conformes au protocole. Seules les prestations en rapport avec l'affection de longue durée, indiquées dans ce protocole, sont prises en charge à 100 % (les actes et les prestations cochés par le médecin conseil sont pris en charge selon les conditions du droit commun).

A la suite de la demande établie par votre médecin, une notification vous sera adressée par votre organisme d'assurance maladie, vous précisant dans quelles conditions votre maladie sera prise en charge.

#### **Recommandations importantes:**

n'oubliez pas de signer le volet du protocole de soins que vient de vous remettre votre médecin traitant, n'oubliez pas de le présenter à tout médecin consulté.



# protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale articles 71- 4 et 71-4 -1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet médical 1 à conserver par le médecin conseil

• identification de la personne recevant les soins	0 1 00	evant les soms	
nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))			
adresse			
numéro d'immatriculation			
si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplisse	z la li	gne suivante	
date de naissance de la personne recevant les soins			
• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne red nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se		t les soins n'est pas l'assure(e))	
numéro d'immatriculation de l'assuré(e)	())		
	s) coi	cernant la maladie	
• diagnostic(s) de l'(des) affection(s) de longue durée motivant	la der	nande et sa (leurs) date(s) présumée(s) de début	
1			
2			
<ul> <li>arguments cliniques et résultats des examens complémentair</li> </ul>	oc wóo	ents (dans la cas de nolymethologie involidante décrive l'état involi	dont)
arguments chinques et resultats des examens complementair	es rec	ents (dans le cas de polypathologie invalidante décrire l'état invalid	iant)
	t la r	naladie (à compléter par votre médecin traitant)	
spécialités pharmaceutiques ou classes thérapeutiques ou dispositifs médicaux	<b>(1)</b>	suivi biologique prévu (type d'actes)	<b>(1)</b>
ou dispositifs incurcaux			
	Н		
	Н		
		recours à des spécialistes (préciser la spécialité et le type	(4)
		d'acte spécialisé prévu)	<b>(1)</b>
	Н		
	Н		
	-		
	Н	recours à des professionnels de santé para-médicaux	<b>(1)</b>
	Н		(-)
	Н		
(1) Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket mod	dánat	un les éléments cochés per le médecin conseil	
qui seront pris en charge selon les conditions du droit			
		ole de l'arrêt de travail, s'il y a lieu :	
reclassement professionnel envisagé : oui		non	
proposition du médecin	trait	ant (cocher la(les) case(s) correspondante(s))	
ALD non exonérante 1 ALD 30 (liste) 2	ALD	hors liste 3 polypathologie invalidante 4 autre	5
		nédecin conseil	
		pour	
	au	-	
accord au titre de (2) du	au	pour	
accord au titre de (2) du	au	pour	0 )
	luate II	tée dans la rubrique précédente (1 pour ALD non exonérante, 2 pour ALD 3	·U)
refus nature et motif du refus			
date		protocole valable jusqu'au	
signature et cachet du médecin traitant cachet de l'établissement ou	1	signature et cachet du médecin conseil	
du centre de référence			



# protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale articles 71- 4 et 71-4 -1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet médical 2 à renvoyer au médecin traitant

•	reco	evant les soms	
• identification de la personne recevant les soins			
nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se)) adresse			
adicise			
numéro d'immatriculation			
si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplisse;	z la li	gne suivante	
date de naissance de la personne recevant les soins			
• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne rec		t les soins n'est pas l'assuré(e))	
nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se,	))		
numéro d'immatriculation de l'assuré(e)	·)	securant le maledie	
• diagnostic(s) de l'(des) affection(s) de longue durée motivant		nande et sa (leurs) date(s) présumée(s) de début	
2			
3			
• arguments cliniques et résultats des examens complémentaire	es réc	ents (dans le cas de polypathologie invalidante décrire l'état invali	dant)
	t la r	maladie (à compléter par votre médecin traitant)	
spécialités pharmaceutiques ou classes thérapeutiques ou dispositifs médicaux	<b>(1)</b>	suivi biologique prévu (type d'actes)	<b>(1)</b>
ou dispositiis inculcaux		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	Н		-
	Н		-
	ш	management à dan américalistes (méricam la américalité et la terma	
	Н	recours à des spécialistes (préciser la spécialité et le type d'acte spécialisé prévu)	<b>(1)</b>
	ш		П
	ш		П
	ш		П
	ш	recours à des professionnels de santé para-médicaux	(1)
	ш	recours a des professionners de sante para-medicaux	(1)
(1) Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket mod			
qui seront pris en charge selon les conditions du droit			
1	révisi	ble de l'arrêt de travail, s'il y a lieu :	
reclassement professionnel envisagé : oui		non	
proposition du médecin	trait	ant (cocher la(les) case(s) correspondante(s))	
ALD non exonérante 1 ALD 30 (liste) 2	ALD	hors liste 3 polypathologie invalidante 4 autre	5
décision	du n	ıédecin conseil	
accord au titre de (2) du	au	pour	
accord au titre de (2) du	211	pour	
	au		
accord au titre de (2) du (2) Le médecin conseil reporte le chiffre correspondant à la situation adéq	au mate li	pour stée dans la rubrique précédente (1 pour ALD non exonérante, 2 pour ALD	30
refus nature et motif du refus	luaic II	sice dans la ruorique precedente (1 pour ALD non exonerante, 2 pour ALD	30)
nature et mour du reius			
date		protocole valable jusqu'au	
signature et cachet du médecin traitant cachet de l'établissement ou	ı	signature et cachet du médecin conseil	
du centre de référence			



reclassement professionnel envisagé:

## protocole de soins

articles L. 324-1, L. 322-3-3° et 4° et D. 322-1 du Code de la sécurité sociale articles 71- 4 et 71-4 -1 du Règlement Intérieur des caisses primaires

volet 3 à remettre par le médecin traitant au patient après accord définitif

personi	ne rec	evant les soins	
• identification de la personne recevant les soins			
nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))			
adresse			
numéro d'immatriculation			
si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, rempliss	ez la li	igne suivante	
date de naissance de la personne recevant les soins			
• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne re nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux( numéro d'immatriculation de l'assuré(e)	ecevan (se))	at les soins n'est pas l'assuré(e))	
	(s) cor	ncernant la maladie	
	` ′	n malade (art. R. 4127-35 du Code de la santé publique))	
(a rempin par le meaecin tranam, après i a	ccora aa	i maiaae (ari. K. 4127-55 aa Coae ae ia same paonque))	
signature et cachet du médecin traitant			
actor at procto	tions	concounant la maladia	
•	шонѕ	concernant la maladie	
spécialités pharmaceutiques ou classes thérapeutiques ou dispositifs médicaux	(1)	suivi biologique prévu (type d'actes)	(1)
ou dispositiis modioudi.			
	ш		
		recours à des spécialistes (préciser la spécialité et le type d'acte spécialisé prévu)	(1)
		d'acte specialise prevu)	
		recours à des professionnels de santé para-médicaux	(1)
		1	(-)
	ш		
(1) Sont exclus du bénéfice de l'exonération du ticket me qui seront pris en charge selon les conditions du droi	odérat it com	eur, les éléments cochés par le médecin conseil, mun.	
1 1		ible de l'arrêt de travail, s'il y a lieu :	

Ce protocole de soins, élaboré par votre médecin traitant, a fait l'objet d'un accord de prise en charge par l'Assurance Maladie dans le cadre de la reconnaissance de votre affection ou de vos affections de longue durée.

non

oui

#### N'OUBLIEZ PAS DE PRESENTER CE DOCUMENT A TOUT MEDECIN CONSULTE

date		protocole valable jusqu'au	
signature et cachet du médecin traitant	cachet de l'établissement ou du centre de référence	signature et cachet du médecin conseil	signature de la personne recevant les soins ou de son représentant légal



# protocole de soins demande de rémunération pour les situations prévues au D

volet 4 à adresser au médecin conseil

A personne recevant les soins
• identification de la personne recevant les soins
nom et prénom (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))
adresse
auresse
numéro d'immatriculation
si ce numéro d'immatriculation n'est pas connu, remplissez la ligne suivante
date de naissance de la personne recevant les soins
•
• identification de l'assuré(e) (à remplir si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e)) nom et prénom de l'assuré(e) (suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))
numéro d'immatriculation de l'assuré(e)
numero a mimatriculation de l'assure(e)
identification du médecin traitant établissant le protocole
nom et prénom
numéro d'identification
identification de l'établissement () (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
identification de l'établissement (à remplir par le médecin traitant s'il exerce dans un service hospitalier)
nom de l'établissement
adresse
numéro FINESS
nom du chef de service
si le praticien exerce dans un établissement d'hospitalisation public, préciser si le protocole de soins a été effectué dans le cadre de son
activité privée oui non
si le malade est hospitalisé, date d'entrée
demande de rémunération
• rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole
• rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole  ① soins ou un arrêt de travail > six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> </ul>
• rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole  ① soins ou un arrêt de travail > six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> </ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>• examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> <li>• mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li></ul></li></ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>• examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> <li>• mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li></ul></li></ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles : euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement         <ul> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> </li> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> </ul>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :         <ul> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul> </li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :         <ul> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :         <ul> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul> </li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :         <ul> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> </ul> </li> <li>je soussigné(e), docteur</li>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :         <ul> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul> </li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :         <ul> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :         <ul> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul> </li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :         <ul> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> </ul> </li> <li>je soussigné(e), docteur</li>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement         <ul> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> </li> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> </ul> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> <li>je soussigné(e), docteur</li> <li>médecin conseil, certifie que le médecin identifié ci-dessus a établi un protocole dans l'une des situations prévues au "D" :</li> </ul> </li>
<ul> <li>rappel: situations ouvrant droit à rémunération du protocole</li> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :         <ul> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> </ul> </li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :         <ul> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> </ul> </li> <li>je soussigné(e), docteur</li>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement         <ul> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> </li> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> </ul> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> <li>je soussigné(e), docteur</li> <li>médecin conseil, certifie que le médecin identifié ci-dessus a établi un protocole dans l'une des situations prévues au "D" :</li> </ul> </li>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> </ul> </li> <li>examen         <ul> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li> <li>en consultation</li> <li>au domicile du malade</li> <li>montant des indemnités kilométriques éventuelles :</li> <li>euros</li> </ul> </li> <li>mode de règlement         <ul> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> </ul> </li> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant.</li> </ul> <li>E         <ul> <li>attestation à compléter par le service médical</li> <li>je soussigné(e), docteur</li> <li>médecin conseil, certifie que le médecin identifié ci-dessus a établi un protocole dans l'une des situations prévues au "D" :</li> </ul> </li>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li></ul></li></ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole ① soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur ② soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans ③ soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale </li> <li>examen date le protocole de soins a été établi : en consultation au domicile du malade montant des indemnités kilométriques éventuelles : euros </li> <li>mode de règlement</li> <li>virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne</li> <li>lors de la première demande de remboursement par virement à un compte postal, bancaire ou de caisse d'épargne, ou en cas de changement de compte, joindre le relevé d'identité correspondant. E attestation à compléter par le service médical je soussigné(e), docteur médecin conseil, certifie que le médecin identifié ci-dessus a établi un protocole dans l'une des situations prévues au "D" : date date date date date</li></ul>
<ul> <li>rappel : situations ouvrant droit à rémunération du protocole         <ul> <li>soins ou un arrêt de travail &gt; six mois n'ouvrant pas droit à l'exonération du ticket modérateur</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur pour les enfants de moins de seize ans</li> <li>soins ouvrant droit à l'exonération du ticket modérateur au titre de l'article L. 322-3-12° du Code de la sécurité sociale</li> <li>examen</li> <li>date</li> <li>le protocole de soins a été établi :</li></ul></li></ul>